

Le 28 août 2020

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Président du Conseil du Trésor
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Présidente du Comité du Cabinet sur la COVID-19
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

L'honorable Bill Blair, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique
269, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de la Santé
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1Y 4X2

PAR COURRIEL

Honorables ministres,

Nous vous écrivons aujourd'hui, à la fois en votre qualité de membres du Comité du Cabinet sur la COVID-19 et de ministres responsables de portefeuilles clés et pertinents, pour vous demander d'intervenir d'urgence, car le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) se prépare à aller de l'avant avec des changements importants et potentiellement dangereux quant aux protections accordées à la fonction publique en ce qui a trait à la COVID-19.

Il est maintenant évident que l'attention politique et médiatique portée aux dispositions relatives aux congés payés utilisés par un faible pourcentage de travailleurs de la fonction publique a incité les hauts fonctionnaires du SCT à imposer unilatéralement et de façon précipitée des modifications à l'accès des travailleurs à ce congé, qui est inclus dans les conventions collectives couvrant la majorité des employés.

En outre, ces modifications devraient essentiellement toucher les femmes, les travailleuses et travailleurs autochtones ainsi que les travailleuses et travailleurs de couleur – des groupes qui subissent déjà de façon disproportionnée les effets de la présente pandémie, qu'il s'agisse de répercussions sur la santé ou sur l'économie. Votre propre plan d'intervention fédéral-provincial-territorial en matière de santé publique souligne qu'il est « impératif que les besoins de divers groupes de Canadiens soient soigneusement pris en compte afin d'atténuer les conséquences négatives et de réduire les inégalités connues et raisonnablement anticipées ». Ces modifications ne respectent nullement la définition de « soigneusement pris en compte » à cet égard et, le 28 août, lors d'une réunion, les fonctionnaires du SCT ont d'ailleurs confirmé que les modifications proposées n'avaient fait l'objet d'aucune analyse comparative entre les sexes.

Soyons clairs : il s'agit d'une politique publique déplorable qui créera une importante perturbation des activités dans un système qui a permis à la fonction publique de préserver 95 % de sa productivité en contexte de pandémie mondiale, pour une simple question d'image et principalement au détriment des femmes et des employés vulnérables.

Nous vous demandons d'intimer aux dirigeants de suspendre toute modification au moins jusqu'en janvier 2021, puisque des parents et des fournisseurs de soins ont déjà pris des engagements relativement à l'école et à la garde d'enfants en fonction des dispositions en vigueur. Nous vous invitons également à

demander aux dirigeants d'utiliser ce délai pour engager les négociations avec les syndicats qui représentent les employés de la fonction publique.

À ce jour, la réponse du gouvernement à la COVID-19 a été exceptionnelle et nous le félicitons d'avoir reconnu qu'aucun Canadien ne devrait avoir à choisir entre protéger sa santé, nourrir sa famille, payer son logement ou s'occuper d'un membre de sa famille, comme le premier ministre l'a lui-même souligné lors de l'annonce de la création de la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Dès le début de la pandémie, le SCT a d'ailleurs travaillé étroitement avec les syndicats. Cet esprit de collaboration a permis la migration massive de travailleurs vers le télétravail, sans que les activités en soient trop perturbées. Et c'est ce même esprit de collaboration qui a mené la fonction publique à tisser de toutes pièces le filet de sécurité fait de mesures de soutien, notamment la PCU, qui a jusqu'ici permis aux Canadiens de se conformer aux directives de santé publique et d'atténuer l'incidence de cette pandémie mondiale sans précédent.

On ne saurait trop insister sur l'importance de cette priorité pour la sécurité des travailleurs. Parmi les fonctionnaires dont le test COVID-19 s'est avéré positif, 25 % étaient des travailleurs de première ligne chargés de protéger les populations vulnérables du système correctionnel fédéral. Toute tentative de restreindre les dispositions en matière de congés payés pour les fonctionnaires pourrait éventuellement aggraver les conséquences sur la santé des travailleurs concernés, mais également des personnes dont ils s'occupent et qui font souvent partie des populations canadiennes les plus vulnérables.

La pandémie sévit toujours. Des experts de la santé, notamment la D^{re} Teresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada, nous conseillent déjà de nous préparer à une deuxième vague cet automne, au moment où les écoles rouvrent partout au pays. Il importe de rappeler qu'il n'existe actuellement pas suffisamment de renseignements sur l'incidence de ce virus sur les enfants et que la réouverture des écoles dans la plupart des provinces et territoires va à l'encontre des meilleures directives des responsables de la santé publique. Comme l'a affirmé la D^{re} Vera Etches, médecin chef en santé publique pour Ottawa, nous verrons des cas de COVID-19 dans les écoles. Les parents peuvent se prévaloir de l'option de scolarisation à distance, justement parce que les écoles ne peuvent garantir la sécurité des enfants, particulièrement ceux qui présentent un risque élevé. Les modifications proposées pour les protections en matière de congé annulent cette option.

Nos préoccupations quant au plan sont trop nombreuses pour les inclure toutes dans la présente lettre, mais en voici quelques-unes :

- Le fait d'exiger une note d'un médecin ou autre attestation du risque élevé d'un employé, ce qui mettrait un poids inutile sur le système de santé alors qu'il est déjà soumis à d'énormes pressions.
- L'obligation, pour les employés, d'utiliser leurs congés de maladie afin de se conformer aux directives de la santé publique et devoir choisir entre augmenter la pression sur les systèmes scolaires et de garde d'enfants, accentuant possiblement ainsi le risque pour leur santé, ou réduire leur protection personnelle pour les maladies à venir à l'approche de la saison de la grippe et de la deuxième vague attendue. Cette obligation pourrait dissuader les employés qui doivent être présents sur le lieu de travail de rester chez eux en cas de symptômes légers, ce qui

augmentera le risque d'infection en milieu de travail.

- La création d'une culture de travail teintée de suspicion et de surveillance des employés qui ont besoin de mesures d'adaptation en raison d'un handicap ou de responsabilités familiales.
- La réduction de la capacité des employés du Service correctionnel du Canada ainsi que d'autres travailleurs de première ligne de contrôler la propagation de la COVID-19 au sein des populations qu'ils servent, car ils sentiront davantage la pression de se présenter au travail en cas de maladie.

Comme vous le savez probablement, les conventions collectives entre le Conseil du Trésor et les syndicats de la fonction publique prévoient d'importantes dispositions en matière de congés payés, ce qui aide les employés en cas de circonstances exceptionnelles les empêchant de retourner au travail. Les premières directives du SCT reconnaissent l'envergure de cette pandémie sans précédent et permettaient aux employés de demander un congé payé pour des raisons telles que le fait d'avoir la COVID-19, de devoir être mis en quarantaine, de ne pas pouvoir accéder à la technologie dont ils ont besoin pour effectuer leur travail à distance ou de devoir s'occuper de personnes à charge.

Cette approche de la gestion des congés a fait du gouvernement du Canada un employeur modèle, garantissant que la vaste majorité de la main-d'œuvre continue de travailler à temps plein et qu'encre plus de personnes puissent travailler à temps partiel ou selon un horaire décalé. La productivité a été préservée à 95 % et les travailleurs ont été, à juste titre, félicités de s'être surpassés en vue de fournir des services et du soutien essentiels. Le directeur parlementaire du budget a indiqué que le nombre d'heures hebdomadaires sous forme de congé, qui avait atteint un sommet de 699 heures, a depuis lors diminué de 84 %, pour atteindre un niveau qui, à la fin juin, représentait moins d'une heure par employé par mois.

Nous reconnaissons que les dispositions actuelles en matière de congé payé n'ont pas été conçues dans la perspective d'une pandémie à long terme, mais, jusqu'ici, elles se sont avérées efficaces. Les syndicats sont prêts et disposés à négocier de meilleures protections, mais cela doit se faire dans le cadre de véritables négociations, et non par l'imposition arbitraire d'une interprétation politique erronée qui entraînera une aggravation des répercussions sur la santé des travailleurs ainsi que des litiges et des obligations qui se prolongeront pour le gouvernement. L'offre a été faite en mars, mais nous avons été officiellement informés que nos homologues n'ont pas de mandat pour rouvrir nos conventions collectives afin de négocier des dispositions adaptées au contexte de la COVID-19. Il s'agit d'une erreur que les Canadiens paieront de leur santé et, dans certains cas, de leur vie.

La modification des dispositions relatives aux congés pour obliger les parents à envoyer leurs enfants à l'école va à l'encontre des conseils de santé publique et constitue un manquement à l'obligation d'offrir des mesures d'adaptation aux travailleurs en fonction de leur situation familiale, comme l'exige la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Les travailleurs verront leur santé mise en danger et, lorsque l'inévitable se produira et que certains tomberont malades ou mourront, le gouvernement en sera tenu responsable.

Les syndicats membres du groupe de travail sur la COVID-19 vous remercient pour l'attention immédiate

que vous portez à cette question.

Debi Daviau, Présidente
PIPSC—IPFPC

Jeff Wilkins, Président national
UCCO-SACC-CAN

Dany Richard, Président
ACFO-ACAF

David McNairn, Président
AJC-AJJ

/c.c. : Nancy Chahwan, Dirigeante principale des ressources humaines, Secrétariat du
Conseil du Trésor Chefs des agents négociateurs du Conseil national mixte